



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 6 JUIN 2024

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	30
Convocations :	31 MAI 2024

Etaient présents : M. Alexis RAGACHE, Maire, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THÉODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Luc LESIEUR, Adjoint, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, Mme Luce PANE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Pierre JOSELIER, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Loïc CAPPE, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Mme Camille FERET, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- M. Christophe DELAMARE
- M. Laurent FUSSIEN
- Mme Mathilde LESAGE
- Mme Lisa MADELEINE
- M. Jean-Baptiste BARDET

- Pouvoir à M. Pierre CAREL
- Pouvoir à M. Clément THEODORE
- Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Pouvoir à Mme Laurence RENO
- Pouvoir à Alexis VERNIER

--ooOoo--

Monsieur Luc LESIEUR remplit les fonctions de Secrétaire.

OBJET : Versement de subventions aux coopératives scolaires des écoles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant que la Ville soutient les coopératives scolaires par le versement de subventions ;

Considérant que deux groupes scolaires (Ferdinand Buisson et Henri Gadeau de Kerville) bénéficient d'une subvention complémentaire,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de procéder au versement des subventions suivantes :

Subvention aux coopératives

Ferdinand Buisson maternelle	441,00 €
Benjamin Franklin maternelle	323,40 €
Henri Gadeau de Kerville maternelle	254,80 €
Jean Jaures maternelle	323,40 €
Jules Michelet maternelle	320,95 €
Ernest Renan maternelle	311,15 €
Jean Rostand maternelle	438,55 €
Ferdinand Buisson élémentaire	739,90 €
Henri Gadeau de Kerville élémentaire	328,30 €
Jean Jaurès élémentaire	617,40 €
Jules Michelet élémentaire	833,00 €
François Raspail élémentaire	744,80 €
Jean Rostand élémentaire	695,80 €

Subvention complémentaire

1/ Henri Gadeau de Kerville maternelle	350,00 €
2/ Ferdinand Buisson maternelle	350,00 €
3/ Henri Gadeau de Kerville élémentaire	300,00 €
4/ Ferdinand Buisson élémentaire	300,00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.
La délibération n°2024-91 est adoptée.**



Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20240606-2024-91-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2024

Publication : 12/06/2024

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 de code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication - le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr.